
MATHÉMATIQUE ET POLITIQUE 1870–1940

par

Michèle Audin

Introduction

On peut, si on le désire, considérer ce texte comme une suite au pénultième paragraphe, *Mathématique et politique* de l'article [14].

Il y a une idée d'une communauté mathématique homogène. Quarante ans après, tel mathématicien (réputé de droite) affirmera que « pendant les années 1950, tout le monde était de gauche ». C'est bien entendu faux. Il y a eu des mathématiciens, des mathématiciens respectables auteurs de travaux respectés et qui ont pris toutes sortes de positions politiques, pour le Front populaire, pour l'Algérie française, pour la peine de mort, pour la culpabilité de Dreyfus... Certains ont été résistants, certains collaborateurs, la plupart rien du tout, pendant que d'autres devaient tout simplement se cacher.

Certaines de ces différences ont été acceptées. Aucun des démocrates républicains que nous sommes tous (?) aujourd'hui n'en veut, par exemple, à Hermite d'avoir été légitimiste, voire pro-versaillais. Les fractures du XX^e siècle ont été plus douloureuses. S'il n'y a pas eu de mathématicien parmi les 30 000 victimes de la Semaine sanglante, il y en a eu de nombreux parmi les victimes de la deuxième guerre mondiale (tués au combat, fusillés comme résistants, déportés et assassinés comme opposants ou simplement comme juifs). Le fait d'avoir été collaborateur XX

XX

Pourquoi s'arrêter en 1940 ? Il y a une raison simple, matérielle, brutale : la pauvreté des archives internes à la communauté mathématique pour la période de la guerre et de l'Occupation. Même de ceux des mathématiciens qui sont passés devant des comités d'épuration, on a décidé d'oublier ce fait. La « réconciliation nationale » a été rapide et efficace. Lorsque ce fut nécessaire, on a pratiqué le saut périlleux biographique :

A est né le b à C, il y fera toutes ses études secondaires.

Il est reçu à l'École normale supérieure en d . Il est major de l'agrégation de mathématiques en e puis, à sa sortie de l'École est nommé caïman, agrégé-préparateur si vous préférez, ce qui lui permet de se lancer dans la recherche.

Il soutient sa thèse le f 1938. Il est nommé Maître de conférences à G en 1946, puis Professeur en 1948 [...]

... qui s'accompagne d'un saut périlleux bibliographique (qui omet deux articles publiés en 1942 et en allemand, l'un dans le *Jahresber. Dtsch. Math.-Ver.* et l'autre dans *Math. Z.*). La notice nécrologique citée ici a été signée, après la mort de A en 1984, par huit mathématiciens français.

La communauté mathématique n'était pas capable, quarante ans après la fin de la guerre, d'aborder sereinement les questions qui posaient problème, elle a préféré le « n'en parlons pas ». La mémoire et l'histoire sont perdantes. Je n'en parle donc pas.

Pourquoi commencer en 1870 ? Ainsi nous couvrons la III^e République dans son ensemble.

Première partie, les protagonistes

1. De la (des) révolution(s) de 1848 à l'Affaire Dreyfus, via la guerre de 1870 et la Commune de Paris

Michel Chasles (XX-1880).

Joseph Bertrand (1822–1900).

Charles Hermite (1822–1901). Charles Hermite est un bourgeois XX conservateur et clérical, qui craint la populace et déteste la démocratie, notamment le suffrage universel. Il a été profondément marqué par la « catastrophe » de 1870 — ce sentiment est ranimé par les fréquentes visites à sa famille lorraine, à Flanville, près de Metz, dans la Moselle occupée, où a eu lieu une bataille de la guerre de 1870 qui se rappelle aux visiteurs — et par la Commune de Paris (voire par la révolution de juin 1848), il a une peur bleue des révolutions (et des élus parisiens).

Ceci ne l'empêche pas d'entretenir d'excellentes relations scientifiques avec ses collègues allemands, directement lorsque ceux-ci écrivent le français (comme du Bois-Reymond), par personne interposée (Mittag-Leffler par exemple) lorsque ceux-ci ne l'écrivent pas (c'est le cas de Weierstrass, qu'Hermite admire particulièrement), ni d'ailleurs avec des collègues d'autres nationalités (comme Markov).

Son abondante correspondance est essentiellement une correspondance mathématique. Mais les correspondants échangent, forcément, des informations sur des sujets semi-scientifiques (recherche d'un poste pour Stieltjes, création d'*Acta Mathematica* par Mittag-Leffler,...), de politique scientifique, donc de politique tout court — déjà sous la troisième république, les choix politiques avaient une influence sur le travail des mathématiciens. Hermite exprime donc volontiers ses opinions politiques dans ses lettres.

Outre les qualités littéraires de ses lettres, dont la lecture est un vrai plaisir, outre l'immense intérêt scientifique qu'elles présentent, elles sont donc emplies de considérations politiques qui éclairent la situation de l'époque et la façon dont elle pouvait être vécue par ce qu'il serait malvenu d'appeler « le mathématicien moyen ». Martin Zerner [14, p. 300] a qualifié les lettres d'Hermite à Mittag-Leffler de « chronique du règne de Joseph Bertrand ».

Hermite exprime très fortement toutes ses opinions les plus réactionnaires — mais il n'est pas anti-allemand, pas plus d'ailleurs qu'anti-russe, et il n'est pas antisémite (constatant les effets de l'antisémitisme dominant en Allemagne sur la carrière d'un collègue juif dont il estime les travaux, il essaie d'aider celui-ci) — il est anti-dreyfusard, bien sûr — mais c'est un scientifique et un honnête homme et il essaie de s'informer — il est catholique pratiquant, cléricale — mais pas particulièrement bien-pensant, comme le montrent ses commentaires sur Tchebichev et Sofia Kovalevskaya⁽¹⁾ ou sur la vie privée de Darboux — il aime les décorations, pour lui mais surtout pour ses collègues étrangers — mais il ne porte pas l'uniforme des académiciens.

Sur la publication des lettres. La correspondance d'Hermite est en grande partie publiée... mais... il est remarquable, par exemple, que ses lettres à Stieltjes, publiées très vite après sa mort par Baillaud et Bourguet, qui se considéraient tous les deux comme ses élèves XX (mais Picard a joué son rôle lui aussi) aient été en partie expurgées de leurs commentaires politiques (voir XX).

Camille Jordan (1838–1922).

Gaston Darboux (1842–1917).

Charles Laisant (1841–1920).

2. Au temps de l'Affaire Dreyfus

Jules Tannery (1848–1910). XX 14 janvier 1898 : première pétition des intellectuels dans *Le Siècle* et *L'Aurore*. Parmi les signataires de la pétition « protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894 et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy » et persistant à demander la révision, on note :

⁽¹⁾Voir cependant la lettre XX dans laquelle, il est vrai, c'est *Madame* Hermite qui est en cause.

Émile Zola, Anatole France, Jean Ajalbert, Raymond Koechlin, Fernand Gregh, Daniel Halévy, Félix Fénéon, Robert de Flers, Marcel Proust, Victor Bérard, Lucien Herr, Charles Andler, Célestin Bouglé, Jean Perrin, Élie Halévy.
et Jules Tannery.

Henri Poincaré (1854–1912). Poincaré est issu d’une famille bourgeoise lorraine dans laquelle on s’intéresse à la politique, comme le montre le parcours de son cousin Raymond. Un de ses amis rapporte (je cite Darboux, XX page xv) :

Quand je n’avais pas eu le temps de lire les journaux je priais Poincaré de me tenir au courant des nouvelles, d’apprécier les événements. Quelle netteté ! Quelles impressions justes ! C’étaient de bons premiers-Paris improvisés. le sens des affaires politiques, du patriotisme, est inné dans la famille Poincaré.

Il a d’ailleurs appris l’allemand⁽²⁾ pour les lire les nouvelles pendant la guerre de 1870 (apprend-on, à la même page du même article).

Si Poincaré avait sans doute des idées plutôt conservatrices, il les a peu exprimées dans sa correspondance. Il est clair qu’il n’aime pas les socialistes, il écrit en effet

Merci de votre livre ; si tous les chefs socialistes étaient des apôtres comme vous le dites, nous serions perdus ; la plupart heureusement sont plutôt des fumistes avisés.

Souhaitons le et tout à vous

en 1898 dans une lettre à Gusave Lebon, mais ce n’est pas une prise de position publique, plutôt une réponse presque inévitable à l’envoi du livre *Psychologie du socialisme* de ce dernier (ici dans les lettres XX). Il ne pense même pas que les savants doivent être tous du même avis (ici dans *la Revue bleue*, 1904, p. 708, cité par Darboux page LX) :

Vous me demandez si les savants politiques doivent combattre ou appuyer les bloc ministériel ? Ah ! Pour le coup, je me récus ; chacun devra voter suivant sa conscience ; je suppose que tous ne penseraont pas sur ce point de la même manière, et vraiment je ne saurais m’en plaindre. S’il y a des savants dans la politique, il faut qu’il y en ait dans tous les partis ; et, en effet, il est indispensable qu’il y en ait du côté du manche. La Science a besoin d’argent, et il ne faut pas que les gens au pouvoir puissent se dire : la Science, c’est l’ennemi.

Son intervention dans la conclusion de l’Affaire Dreyfus, si elle a joué un rôle important, a été exclusivement technique, son absence de prise de position a certainement ajouté du poids à sa démolition de arguments « scientifiques » de Bertillon. Même en évoquant la politique et Poincaré, Darboux omet d’ailleurs complètement de mentionner l’Affaire Dreyfus.

Paul Appell (1855–1930).

Édouard Goursat (1858–1936).

⁽²⁾Sa connaissance de l’allemand lui sera utile plus tard pour sa correspondance avec Lazarus Fuchs ou Felix Klein (voir XX, OC volume 11).

Paul Painlevé (1863–1933). Nous disposons d'informations très importantes sur les opinions politiques de Paul Painlevé, ne serait-ce que parce qu'il est devenu un homme politique : de tous les mathématiciens mentionnés ici, il est le seul à avoir mené une carrière politique. Les travaux d'Anne-Laure Annizan et en particulier sa thèse [1] montrent le rôle qu'a joué l'Affaire Dreyfus dans la formation de ses opinions politiques.

Jacques Hadamard (1865–1963). Jacques Hadamard va, lui, être de plain-pied, et dès le début, un dreyfusard convaincu. Il n'a d'ailleurs pas eu le choix :

– D'une part, il était un (lointain) parent de Madame Dreyfus et, comme tel, a été expos plus vite, et plus sensible, à la version de la famille (rappelons que ce sont le frère Mathieu et l'épouse Lucie de Dreyfus, convaincus de l'innocence de ce dernier, qui ont cherché — et finalement trouvé — les leviers sur lesquels agir pour démontrer cette innocence).

– De l'autre, en tant que juif, il a été victime de la délétère atmosphère antisémite de l'époque. Voici par exemple un extrait du témoignage de Painlevé au procès de Rennes, cité dans [1, p. 83] :

[...] Vers le mois de mai ou de juin 1897, j'ai [Painlevé] eu une mission pénible à remplir auprès de lui [Hadamard]. J'ai dû l'avertir que sa candidature éventuelle à une place de répétiteur à l'École Polytechnique rencontrait de graves difficultés, de par sa parenté avec le capitaine Dreyfus. Dès les premiers mots que je lui touchai à ce sujet, M. Hadamard s'est indigné et m'a dit : « C'est d'autant plus injuste que Dreyfus est innocent. » Cette phrase m'a fait sursauter. J'ai répondu que, cela, il ne me le ferait jamais croire. Il m'a répondu que ce que du moins il pourrait me faire croire et me démontrer, c'est que Dreyfus avait été condamné sans preuves. Il entama une très longue démonstration [...] ; je l'écoutai de la façon la plus indifférente, parce que mon siège était fait. Je ne pus cependant m'empêcher de manifester un peu d'impatience.

Sa présence à la fondation de la Lige des droits de l'homme allait de soi... son indéfectible engagement à gauche a suivi, tout naturellement.

3. La guerre de 1914–18 et après

Émile Picard (1856–1941). Émile Picard appartient à la même génération que Poincaré et Appell, on les trouve d'ailleurs souvent cités tous les trois ensemble dans les lettres d'Hermite, qui se prononce sur les qualités respectives de ces « jeunes » (le meilleur est Poincaré, mais ne pas le dire à M^{me} Hermite, dont Picard a épousé la fille Marie Hermite et Appell la nièce Amélie Bertrand). C'est au moment où il devient Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1917 à la mort de Darboux, que Picard prend de l'ampleur et du pouvoir. C'est pourquoi il figure dans ce paragraphe plutôt que dans le précédent.

C'est encore un homme de la droite catholique, comme son beau-père — mais s'embarrassant sans doute moins de subtilités. Il fait partie, dans la deuxième partie de l'Affaire Dreyfus, du comité de la Ligue de la patrie française (fondée contre la Ligue des droits de l'homme, cette association de droite ne survécut pas à l'Affaire Dreyfus). Il s'exprime et pèse de tout son poids contre les Allemands, contre les juifs, contre la Ligue des Droits de l'homme, plus tard contre le Front populaire et les Républicains espagnols.

Émile Borel (1871–1956).

Henri Lebesgue (1875–1941).

Deuxième partie, documents

1. L'Académie des sciences pendant la Commune de Paris

Il n'est pas très facile de savoir ce qu'ont fait les mathématiciens pendant la Commune de Paris — il est question ici des mathématiciens français installés, pas des étudiantes étrangère romanesques⁽³⁾. On peut deviner ce qu'ont fait certains académiciens, en lisant, comme toujours, les *Comptes rendus*.

Voici ce que dit Lissagaray [11, p. 300], dans sa promenade dans Paris, quelques jours avant l'entrée des Versaillais⁽⁴⁾ :

Remontons les quais somnolents dans leur calme inaltérable. L'Académie des sciences tient toujours ses séances du lundi. Ce ne sont pas les ouvriers qui ont dit : « La République n'a pas besoin de savants ». M. Delaunay est au fauteuil. M. Élie de Beaumont dépouille la correspondance et lit une lettre de son collègue, M. J. Bertrand, qui s'est enfui à Saint-Germain ; ce mathématicien stérile n'est pas pur les audaces créatrices n'ayant jamais pu avoir un théorème naturel. Nous trouverons demain le compte rendu dans *l'Officiel* de la Commune.

La séance décrite est celle du 15 mai 1871, la dernière avant l'entrée des Versaillais dans Paris⁽⁵⁾ : c'est en effet au cours de celle-ci que le Secrétaire perpétuel Élie de Beaumont a lu une lettre de Joseph Bertrand, sur des « Considérations relatives à la théorie du vol des oiseaux ». Le frère de Joseph Bertrand, l'archéologue (XX) Alexandre Bertrand, habitait au château de Saint-Germain en Laye dont il était XX, sans doute « notre » Joseph Bertrand avait-il profité des événements pour rendre une visite à son frère.

Il est vraisemblable que Lissagaray a utilisé pour écrire le passage cité le compte rendu de *l'Officiel* qu'il mentionne. Je ne sais pas qui renseignait *l'Officiel* XX.

En lisant les *Comptes rendus* (ceux de l'Académie des sciences ; les officiels), on s'aperçoit que l'Académie des sciences a tenu *toutes* ses séances du lundi en 1871, en particulier pendant les quelques semaines qu'a duré la Commune⁽⁶⁾, sauf celle du 22 mai, « les abords de l'Institut ayant été rendus inaccessibles le lundi 22 mai par les barricades qui l'environnaient, l'Académie n'a pu tenir sa séance hebdomadaire », lit-on dans le *Compte rendu* de la séance du 29 mai.

Certaines de ces séances ont dû se dérouler avec un effectif de présents plutôt réduit. Les académiciens se réunissent en comité secret le 20 mars et continue une discussion engagée le 13, sur la prise en considération, par l'Académie des sciences, « des questions relatives aux méthodes d'enseignement, à la diffusion et au développement des sciences en général », la réunion dure de 4^h3/4 à 6^h1/4, soit une heure et demie, on décide de distribuer les projets de délibération aux membres et de se revoir dans quinze jours. C'est-à-dire le 3 avril. Deux informations sur ce qui se passe ce jour-là. D'abord,

⁽³⁾ Comme Sofia Kovalevskaya. Voir [2, pp. 47 sqq].

⁽⁴⁾ Ce morceau de chapitre s'appelle *Paris, la veille de la mort*.

⁽⁵⁾ Le calme inaltérable des quais a été immédiatement profondément altéré...

⁽⁶⁾ Du 18 mars au 28 mai.

les *Comptes rendus* nous apprennent que Faye, XX (qui a présidé toutes les séances depuis janvier) a dû conduire sa famille en province et s'excuse pour son absence involontaire (mais qui va durer). Ensuite, le registre des comités secrets présente un très bref compte rendu de la réunion, qui rappelle l'ordre du jour (reprise de la discussion), signale que tous les membres ont eu des copies des projets, écoute une observation de Chevreul, et c'est tout, tout ça n'ayant d'ailleurs duré qu'un quart d'heure. Il semble facile d'en déduire qu'il n'y avait pas grand monde présent (en tout cas Delaunay, qui préside, et Chevreul, qui s'exprime). La prochaine réunion en comité secret aura lieu le 6 juin. XX

2. Les commentaires politiques de Charles Hermite

Les correspondants d'Hermite cités ici sont du Bois-Reymond, Markov, Mittag-Leffler, Poincaré et Stieltjes (par ordre alphabétique), abrégés en BR, M, ML, HP, TS respectivement. Nous avons extrait des lettres les commentaires politiques, et fait le choix (discutable) de les présenter dans l'ordre où elles ont été écrites, en mélangeant les correspondants. Les références pour les lettres complètes sont [10], [9], [5, 6, 7] et [3, 4, ?].

Il y a

-
- 18 lettres à Markov, entre 1888 et 1899
-
-
-

À TS [?]

23 février 1887

Vous n'ignorez pas certainement les inquiétudes que me causent les menaces de guerre avec l'Allemagne, elle me (ne me?) semblent que trop fondées; M. Brill de Darmstadt, a refusé une commande de modèles de surfaces, s'élevant à 1666F pour la Faculté à moins, en raison des circonstances, d'être payé d'avance! Ce n'est qu'un petit fait, mais comme symptôme c'est bien inquiétant, et mon travail se ressent un peu de ces préoccupations.

À TS [?]

8 mars 1887

Quant à la guerre, d'un moment à l'autre l'Europe peut être en feu et, en vous demandant de garder pour vous seul ma confiance, j'ai l'intime et profonde conviction que la France, minée par la révolution, succombera si elle entreprend sa revanche de 1870 et que nous verrons de nouvelles catastrophes plus effroyables que Sedan.

À TS [?]

11 mars 1887

Je partage entièrement vos idées au sujet de la voie fatale dans laquelle, depuis la folle révolution de 1848 et le 2^{ème} empire, se trouvent engagées la France et toute l'Europe ; je redoute de prochaines et affreuses catastrophes surtout pour nous, car il n'est pas possible de dissimuler que nous sommes sur une pente rapide qui mène droit à l'anarchie. En ce moment, il paraît que le spectre de la guerre s'éloigne et que nous avons un répit, mais combien de temps ?

À TS [?]

1^{er} décembre 1888

Adieu mon cher ami ; nous sommes bien inquiets pour la journée de demain où 200 000 hommes vont parcourir les boulevards avec le drapeau rouge, et le drapeau noir ; il semble que ce soit l'augure d'un nouveau règne de la commune.

À TS [?]

3 décembre 1888

La journée d'hier ne semble pas avoir été trop mauvaise à Paris ; mais il n'en reste pas moins vrai que la situation intérieure de la France est déplorable. Je vous avouerai que depuis 6 mois peut-être j'essaie à détourner mon attention de la politique, car enfin il m'est absolument impossible d'y rien comprendre.

À M [?]

26 février 1891

Et puis vous avez généreusement parlé de la France, de mon pauvre pays mutilé, humilié, à qui l'opprobre arrive de ceux pour qui il a versé son sang. Notre cordialité pour la Russie, si intéressée qu'on la juge, repose sur une base plus profonde que l'intérêt changeant des circonstances, la guerre de Crimée l'a bien montré, elle n'a point légué de haines, elle n'a laissé que ces sentiments de vive sympathie qui ne cesseront quoi qu'il arrive. Que peuvent des hommes de science devant l'effroyable avenir qui s'annonce ! Mes amis me reprochent d'y trop songer et d'être pessimiste, je vais donc m'en détourner, fermer les yeux devant les tristes présages, pour accueillir en oubliant le reste la consolation que vous me donnez.

XXCommentaire : On a parlé des travaux d'Hermite dans un dîner annuel à Saint-Petersbourg.

À HP [?]

14 avril 1891

Mon cher confrère et Ami

Permettez-moi de vous demander si vous avez pris connaissance dans le *Journal* de Mr Jordan, et dans les *Comptes rendus*, d'articles de Mr Caspary sur l'application des fonctions elliptiques au problème de la rotation, puis d'autres sur les fonctions sphériques dans le *Bulletin des sciences mathématiques*, qui me semblent montrer un véritable talent mathématique.

Dans le cas où vous partageriez mon sentiment, je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien m'autoriser à employer votre nom, afin de venir en aide à l'auteur, qui a suivi mes leçons, que je connais personnellement et qui se trouve dans une situation extrêmement pénible. Mr Caspary est juif, et la passion antisémite qui

fait maintenant fureur en Allemagne lui ferme tout accès à l'enseignement supérieur et le contraint à gagner sa vie en corrigeant des épreuves à la librairie Reimer.

Mais je suis bien et dûment informé qu'un témoignage favorable des géomètres français serait accueilli avec empressement par l'un des hauts fonctionnaires de l'Instruction publique à Berlin, qui est mathématicien distingué, et tout disposé en s'appuyant sur ce témoignage à lever les obstacles injustes, déplorables qui entravent la carrière d'un homme de mérite incontestable.

En réservant expressément votre opinion sur la valeur analytique de Mr Caspary, j'invoque mon cher Confrère votre grande autorité et votre générosité dans le but de secourir une douloureuse infortune, et je vous prie de croire à mes sentiments de bien cordiale affection.

À TS [?]

26 avril 1892

J'ai été poursuivi par l'image de la guerre, les Allemands couvrent de casernes la ville de Metz ; ici on est dans la terreur à la suite de la nouvelle explosion de dynamite, j'ai grand peur pour le 1er mai.

À TS [4]

9 septembre 1893

Vous souvenez-vous que lorsque vous êtes venus à la maison, un mardi du commencement de juillet, des charges de cavalerie parcouraient le boulevard ; l'émeute grondait et a empêché de venir ma petite-file et son fiancé que nous attendions à dîner.

XX Commentaires, à mettre en notes, le 4 juillet, un mardi, jour de réception chez les Hermite, Stieltjes et les Hermite ont attendu une petite-fille d'Hermite et son fiancé, qui n'ont pas pu venir parce qu'il y avait des barricades sur le boulevard (lettre de TS du 12 juillet). Hermite habite 2 rue de la Sorbonne (le coin avec la rue des Écoles).

À TS [?]

11 janvier 1894

Cette année, mon cher ami, s'annonce sous de tristes auspices, j'ai recueilli de tous côtés pendant les visites du jour de l'an l'impression d'une grande anxiété, on regarde ce mouvement profond et universel qui pousse la classe ouvrière à la guerre contre les bourgeois, comme ayant une gravité incalculable. On me dit aussi qu'il y a partout comme une soustraction du bon sens, en même temps qu'un affaiblissement du sens moral et du sentiment du devoir, dont la littérature d'une part et les affaires de Panama de l'autre portent témoignage. Non seulement on repousse l'idée de Dieu, mais on m'assure qu'il se pratique dans les arrières-loges des franc-maçons [plutôt arrières-loges des francs-maçons] un culte abominable du diable avec des cérémonies sacrilèges, comme au 12^{ème} siècle, au temps de la guerre des Albigeois. Les erreurs des gnostiques et des manichéens reviennent à notre époque scientifique, de progrès et de lumière, et on annonce la venue prochaine de l'Antéchrist.

De toutes ces choses, je me suis entretenu avec le père Joubert dont vous connaissez certainement le beau talent mathématique et avec d'autres ; mais je vous épargne le récit des abominations que j'ai entendues.

À M [?]

10 octobre 1896

Mais je ne veux pas mettre de retard à mes remerciements ; vous me permettez ainsi de saisir cette occasion de vous exprimer avec quelle profonde émotion j'ai recueilli les paroles de Sa Majesté, Votre auguste Souverain proclamant l'inaltérable amitié de nos deux pays. Devant les événements extraordinaires dont nous sommes témoins, les intérêts de la science s'effacent, mais ceux qui consacrent leurs efforts aux mêmes questions, et que rapproche depuis longtemps la confraternité scientifique, ne doivent-ils pas s'associer à l'intime pensée des peuples et de ceux qui parlent en leur nom, en se disant : *Jungamus dextas*.

XXCommentaire : voir de quoi il parle, traduire la citation latine.

3. Painlevé dans l'Affaire Dreyfus — à travers sa correspondance avec Mittag-Leffler

C'est en 1894 qu'a débuté l'Affaire Dreyfus. En 1899 a lieu le procès de Rennes, qui a durablement influencé Paul Painlevé. Il le dira lors de ce procès : jusqu'en février 1899, il croyait fermement à la culpabilité de Dreyfus. En lisant les lettres qu'il écrit à Mittag-Leffler pendant la période 1898–1900, voyons comment il évolue.

[lettre 45, non datée, sans doute 17 janvier 1898]

Lundi soir

Je continue à suivre l'affaire⁽⁷⁾, bien que je n'aie plus guère d'espoir. Je n'ai encore aucun détail sur la discussion des titres : toute l'Académie était à l'affaire Dreyfus, qui nous met dans une situation fort grave.

L'extrait suivant a été publié dans les Œuvres complètes de Painlevé [12, p. 812–813]. Il confirme que, encore après *J'accuse*, Painlevé croyait à la culpabilité de Dreyfus⁽⁸⁾.

[lettre 47, non datée, sans doute février 1898]

Samedi

⁽⁷⁾Il s'agit de la candidature de Mittag-Leffler à une élection comme membre correspondant de l'Académie des sciences, en remplacement de Brioschi ; l'élection aura lieu le 31 janvier, et c'est Cremona qui sera élu. La lettre date d'un lundi, peu avant le 31 janvier et sans doute juste après la publication de *J'accuse* (le 13 janvier) et les premières pétitions d'intellectuels demandant la révision, à laquelle la suite de la phrase fait sans doute allusion.

⁽⁸⁾Il déclarera au procès de Rennes

À cette époque, quoique fort troublé par certains incidents du procès Zola, je persistais à croire qu'il existait à l'État-Major des preuves secrètes et accablantes contre Dreyfus.

La déposition est citée dans [1, p. 83].

[...] L'affaire Dreyfus est une affaire lamentable, qui divise cruellement trop de bons Français ; mais croyez-moi, ne jugez pas sur des apparences, ni sur les avis et nouvelles de la presse étrangère. Les seuls qui parlent librement, les seuls qu'on entende (à l'étranger surtout), ce sont les partisans de Dreyfus, sincères ou non. Ceux qui *savent*, ceux qui pourraient parler en sens inverse et d'une façon qui, je crois, convaincrerait tout homme de bonne foi, ont la bouche close. Allez, la cause de Dreyfus n'est pas pure. Je vous écrirai les raisons plus longuement dans ma prochaine lettre [...]

Quelques jours plus tard, le 28 février, Painlevé est présenté au général Gonse, à qui il explique que la version de ce qu'il aurait dit à propos d'Hadamard croyant à la culpabilité de Dreyfus est une erreur et qu'il a dit précisément le contraire. Il n'a pas encore mesuré exactement l'énormité de toute l'affaire, mais il commence à changer d'avis puisqu'il écrit, à la fin d'une longue lettre consacrée, encore, à l'éventuelle élection de Mittag-Leffler comme correspondant de l'Académie des sciences :

[lettre 45]

Lundi 6 mars 1898

L'affaire Dreyfus est toujours brûlante. Vous avez lu, sans doute, dans les journaux, les dernières révélations d'Estherazy [sic Esterhazy], et l'acte d'accusation contre Picquart. Ce dernier est monstrueux : je rougis quand je pense que c'est un officier français qui en est l'auteur.

Mais tous les efforts tentés contre la vérité ne font que la servir : l'heure est proche, je crois, où elle éclatera dans toute sa violence.

Dans le très intéressant article [13], consacré à Poincaré, il est dit que c'est Jacques Hadamard qui a convaincu « Painlevé de la légèreté des arguments de l'accusation contre Dreyfus ». Il me semble, sans minimiser l'influence d'Hadamard, que ce soit la façon dont ses propos ont été, durablement, déformés qui a ouvert les yeux à Painlevé. Il s'aperçoit en effet rapidement que son entrevue avec Gonse n'a rien changé au témoignage que l'on lui attribue, comme le montre la longue lettre suivante.

Paris 26 avril 1899

[...] J'ai eu en effet à me débattre énergiquement contre les menteurs de l'État Major, et c'est même ce qui m'a empêché de vous écrire plus tôt. Je joins à cette lettre, les 4 lettres que j'ai écrites au *Temps* et au *Figaro*, et autour desquelles les journaux révisionnistes ont mené une vigoureuse campagne. Je vous rappelle en deux mots les faits : Jacques Hadamard, cousin par alliance de Dreyfus, s'était trouvé amené (plusieurs mois avant l'affaire Esterhazy) à me parler du procès de 94. pendant près d'une heure, il essaya de me convaincre de l'innocence de Dreyfus, et à la fin, devant mon incrédulité, il s'efforça de bien me faire comprendre la valeur *intrinsèque* de ses arguments et son absence totale de passion et de sentimentalité, en me disant que Dreyfus était pour lui un étranger, qu'il avait vu une fois dans sa vie et dont la tête lui déplaisait, mais que c'était sur des faits qu'il basait sa croyance en son innocence.

Cette conversation, dont j'avais parlé au début de l'affaire Esterhazy, fut rapportée au général Gonse, mais de la manière suivante : « Hadamard m'avait dit que la famille Dreyfus avait maintenant la preuve de la trahison de Deyfus ».

Sur la demande du général Gonse, j'allai le voir⁽⁹⁾, je lui expliquai pendant plus d'une demi-heure qu'Hadamard n'avait cessé de défendre mordicus l'innocence de Dreyfus. Il me répondit que dans ce cas, cette conversation ne lui apprenait rien et n'avait aucune importance pour eux. Puis, derrière mon dos, sans me prévenir, il rédigea une note disant que d'après une conversation que j'avais eue avec J. Hadamard, cousin de Dreyfus, conversation qu'il avait recueillie de ma bouche, des membres de la famille Dreyfus croyaient à la *culpabilité* de Dreyfus.

Cette pièce (chose monstrueuse) je ne la connais pas encore ; on ne m'en a communiqué (quand j'ai déposé) qu'une analyse, parce que la pièce fait partie du dossier secret (elle a le n° 96). J'ignore donc le texte des paroles qui m'y sont attribuées par Gonse. Mais ce que j'en sais me suffit pour affirmer que Gonse a *falsifié sciemment* mes paroles. Je sais de plus que cette pièce est une des preuves de Cavaignac, et qu'il s'en est servi auprès de 50 députés (dont R. Poincaré) pour démontrer la culpabilité de Dreyfus. Je sais enfin que le capitaine Cuignet s'est appuyé sur cette pièce dans ses dépositions, et que le général Roget (ayant eu en mains cette pièce qui, si fausse qu'elle soit, spécifie nettement qu'il s'agit de J. Hadamard cousin de Dreyfus) a osé dire à la Cour de Cassation que le beau-père de Dreyfus m'avait tenu un propos signifiant qu'il avait payé les dettes de son gendre !

En rentrant en France, à Aix-les-Bains, la première chose que j'ai lue, c'est cette fantastique déposition de Roget. J'ai écrit aussitôt une lettre de protestation au *Temps* qui, par coïncidence, est arrivée le jour même où *le Figaro* publiait ma déposition, en sorte que *le Temps* l'a fait paraître avec ma déposition. Quant à ma déposition même, j'ai vu avec surprise qu'on en avait supprimé la première question, ce qui enlevait tout sens à ma déposition, car les lecteurs ignoraient ainsi qu'il y avait au dossier secret une note rédigée derrière mon dos sur un raconter aussi ridicule et que cette pièce mentait. C'est pourquoi je me suis décidé à écrire au *Figaro* ma lettre du 13 avril.

À cette lettre, un lecteur *anonyme* du *Temps* a opposé une dénégation, disant qu'il n'y avait pas au dossier secret de pièce relative à ma conversation avec J. Hadamard et que le capitaine Cuignet n'avait montré rien de pareil à la Chambre criminelle. Ce lecteur anonyme est un sieur Perreau, rédacteur au *Temps*, à *l'Éclair* et à *l'Écho de Paris*, et reptile de l'État-major : une canaille. J'ai répondu le lendemain (j'étais *très bien* renseigné) et que la pièce existait (j'ai donné sa place au dossier secret), que Cuignet l'avait montré à la Chambre criminelle et que la pièce mentait (lettre du 17 avril). Le même anonyme est revenu à la charge : il a avoué l'existence de la pièce mais il a essayé d'épiloguer sur le dossier secret qu'il a divisé (pour les besoins de la cause) en partie secrète et non secrète. Je l'ai *collé* le lendemain (lettre du 21 avril)⁽¹⁰⁾, et bien que ma dernière phrase accuse formellement le général Gonse en personne d'avoir menti, il n'a pas bronché.

Les journaux révisionnistes ont tous reproduit mes lettres en faisant suivre la dernière de cette conclusion : « Il est donc bien dûment établi que le général Gonse est un effronté menteur ». Le général n'a rien répondu. Les journaux de

⁽⁹⁾ Le 28 février 1898.

⁽¹⁰⁾ Ces quatre lettres sont reproduites ci-dessous.

l'État-major ont passé l'incident sous silence : je n'ai même pas été insulté par *la Libre parole*. La vérité, c'est que le sieur Gonse était pris la main dans le sac.

Malgré les efforts désespérés des faussaires et les ignobles fourberies de Dupuy, je suis certain que la révision sera décidée (mais à une faible majorité!) par la Cour de Cassation. Dreyfus sera renvoyé devant un conseil de guerre, qui, j'espère, l'acquittera *par ordre*.

Les quatre lettres aux journaux d'avril 1899. Voici les quatre coupures de presse que Painlevé joint à cette lettre à Mittag-Leffler.

Une lettre de M. Painlevé, le Temps. M. Painlevé, maître de conférences à l'École normale supérieure, a adressé au *Temps* la lettre suivante, qui vient à l'appui de sa déposition :

Aix-les-Bains, 10 avril 1899

Monsieur le Directeur,

Rentré en France aujourd'hui, je lis dans le *Temps* du vendredi soir 7 avril, la déposition faite par M. le général Roget, le 28 janvier, devant la chambre criminelle. Cette déposition se termine par cette phrase :

« Il a été établi au moment du procès, ou à peu près, que M. Hadamard aurait eu à payer des dettes pour son gendre, ce dont il était très peu satisfait. Il aurait même tenu à ce propos à M. Painlevé un propos significatif. »

Je me demande qui a pu donner à M. le général Roget des renseignements aussi inexacts. Je ne connais pas M. Hadamard, le beau-père de Dreyfus ; je ne l'ai jamais vu ; je n'ai jamais eu avec lui aucune relation par aucun intermédiaire d'aucune sorte. La vérité, c'est que plusieurs mois avant qu'éclatât l'affaire Esterhazy, mon collègue M. Jacques Hadamard, *cousin* par alliance de Dreyfus, s'est trouvé amené, incidemment, à me parler du procès de 1894. Dans cette conversation, qui fut très longue, M. J. Hadamard n'a cessé de défendre énergiquement l'innocence de Dreyfus et de me convaincre.

Je m'explique d'autant moins l'erreur commise par M. le général Roget que (peu de temps avant la fin du procès Zola), M. le général Gonse, à qui on avait rapporté ladite conversation en la défigurant, m'a fait demander de venir le voir et de lui répéter moi-même cette conversation, ce que je fis en termes précis et détaillés qui ne laissaient prise à aucune équivoque.

Je ne crois pas devoir entrer ici dans de plus amples détails. Vers la fin de l'enquête de la chambre criminelle, j'ai été amené à déposer, au sujet de mon entretien avec M. le général Gonse. J'ai dit alors tout ce que j'avais à dire. Cet entretien a eu lieu devant deux témoins. Je viens d'écrire à M. le président de la cour de cassation pour lui demander à être confronté avec M. le général Gonse et les deux témoins en question, si ma déposition présente une contradiction quelconque avec la pièce du dossier secret me concernant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul Painlevé
Maître de conférences
à l'École normale supérieure.

Une lettre de Painlevé au Figaro. M. Painlevé, maître de conférences à l'École normale supérieure, a adressé au rédacteur en chef du *Figaro* la lettre suivante :

Paris, le 13 avril 1899

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai attendu la publication de la dernière déposition de M. le général Gonse pour voir s'il y serait fait allusion à la pièce du dossier *secret* me concernant. Cette déposition étant terminée, je crois devoir compléter, sur un point, le texte de ma déposition telle qu'elle a paru dans l'enquête imprimée. A ce texte manque une phrase, à savoir la question qui m'a été posée tout d'abord, question à laquelle toute ma déposition n'est qu'une réponse et sans laquelle elle perd sa signification. Cette question a été supprimée dans la publication officielle de l'enquête (contrairement à ce qui a été fait pour les autres témoignages), parce qu'elle se rapporte à un document du dossier *secret*.

Voici quel était le sens de la question :

« Il existe, au dossier, une pièce qui vous concerne. Il résulte de cette pièce que, d'après une conversation recueillie de votre bouche par M. le général Gonse, conversation que vous avez eue avec M. J. Hadamard, cousin de Dreyfus, certains membres de la famille Dreyfus seraient très enclins à admettre la culpabilité de Dreyfus. »

Je rappelle que la conversation de M. J. Hadamard, que j'ai reproduite devant M. le général Gonse, commence par ces mots : « Dreyfus est innocent » et se termine par ces mots : « C'est un fait que j'affirme quand j'affirme que sa culpabilité ne repose sur rien. »

Il m'est impossible, à ce sujet, de ne pas me poser plusieurs questions.

Pourquoi, m'ayant fait venir pour reproduire devant lui ma conversation avec M. J. Hadamard, M. le général Gonse a-t-il rédigé cette conversation après mon départ, sans m'avoir soumis cette rédaction, sans avoir pris de notes, sans m'avoir laissé supposer d'aucune façon son intention de garder une trace écrite de cette conversation ?

Pourquoi cette note, portant sur un détail si ridiculement insignifiant, a-t-elle été mise au dossier secret ?

Si mes paroles n'y sont pas travesties, comment cette pièce eut-elle entrer *dans le faisceau des preuves qui entraînent la culpabilité de Dreyfus* ?

Comment M. le général Roget, ayant eu cette pièce en main, a-t-il pu substituer à M. J. Hadamard, *cousin par alliance* de Dreyfus, M. Hadamard *beau-père* de Dreyfus ? Comment a-t-il pu transformer la conversation qu'a eue avec moi M. J. Hadamard en un propos que m'aurait tenu le beau-père de Dreyfus et signifiant qu'il aurait payé les dettes de son gendre ?

A ces questions, je ne trouve pas de réponse. La meilleure réponse serait, peut-être, la publication de la pièce du dossier secret qui me concerne. Si secrète que soit cette pièce, je ne pense pas que sa divulgation compromette la défense nationale.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Paul Painlevé
Maître de conférences à l'École normale
supérieure, 99 rue de Rennes.

Deuxième lettre au Temps, 17 avril 1899. Nous recevons de M. Painlevé, maître de conférences à l'École normale, la lettre suivante

Monsieur le directeur,

Dans le numéro du *Temps* paru dimanche soir, un de vos lecteurs a trouvé bon de me donner un démenti et d'affirmer qu'il n'existe au dossier *secret* aucune pièce relatant ma conversation avec M. J. Hadamard.

C'est là une assertion entièrement inexacte qu'a relevée d'ailleurs le *Temps* du lendemain, Il existe au dossier *secret* une pièce qui relate cette conversation et la donne comme recueillie de ma bouche par M. le général Gonse.

Je précise pour éviter toute équivoque.

Le dossier secret est officiellement divisé en trois parties :

1^{re} partie.— Pièces authentiques.

2^e partie.— Pièces de comparaison.

3^e partie.— Pièces fausses ou apocryphes.

C'est parmi les pièces dites *authentiques* que figure la pièce qui me concerne.

Votre correspondant dit encore qu'il n'a pas été question de cette pièce quand M. le capitaine Cuignet a présenté le dossier secret à la chambre criminelle. C'est une nouvelle erreur : la pièce a été soumise par M. le capitaine Cuignet à la chambre criminelle et *tous les conseillers de cette chambre l'ont eue en main.*

La pièce faisant partie du dossier secret, je répète qu'il ne m'en a pas été donné lecture, et j'ignore encore aujourd'hui les propos qui m'y sont prêtés par M. le général Gonse.

Mais ce que j puis attester dès maintenant, c'est que l'analyse qui m'en a été communiquée lors de ma déposition est en contradiction, sur le point essentiel, avec ce que j'ai dit.

Le même correspondant semble insinuer que j'ai confondu M. le général Roget et M. le capitaine Cuignet. Je n'ai commis aucune confusion. J'ai observé seulement que M. le général Roget, qui a compulsé tout le dossier, connaît la pièce qui me concerne ; et j'ai demandé, je demande encore de quelle manière mes paroles s'y trouvent travesties, pour que M. le général Roget ait pu transformer ma conversation avec M. J. Hadamard, *cousin de Dreyfus*, en un propos que m'aurait tenu le *beau-père de Dreyfus* et d'après lequel il aurait payé les dettes de son gendre.

C'est pour moi un devoir strict, auquel je ne puis me dérober, de réclamer de connaître les paroles qui me sont attribuées au dossier.

Agréez, je vous prie, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Paul Painlevé
Maître de conférences
à l'École normale supérieure.

Lettre de Painlevé au Temps, 21 avril 1899. A propos d'un incident dont nous avons eu l'occasion de parler à diverses reprises, M. Painlevé, maître de conférences à l'École normale, adresse la lettre suivante au *Temps* :

Paris, 21 avril,

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de revenir une dernière fois sur l'incident soulevé par ma conversation avec M. J. Hadamard.

Votre correspondant a beau épiloguer sur les dossiers : l'ensemble de *tous* les documents communiqués à la Chambre criminelle par M. le capitaine Cuignet forme un dossier unique, le dossier *secret*. C'est ce que nous apprend M. le général Gonse lui-même au début de sa déposition du 13 décembre 1898. Il a mis au dossier *secret*, dit-il en substance, toutes les pièces relatives à Dreyfus qu'il a pu recueillir.

La pièce qui me concerne est donc bien une pièce du dossier secret, une des *mille* pièces dont il a été question jadis, si j'ai bonne mémoire.

Mais c'est là une querelle de détail. *Ce qui est grave, ce qu'il faut retenir du débat, c'est que la pièce existe, c'est qu'elle est de la main de M. général Gonse, c'est qu'elle prétend relater des propos que j'aurais tenus à ce général et qu'elle me fait dire, sur le point essentiel, le contraire de ce que j'ai dit.*

Veuillez agréer, etc.

Paul Painlevé

Maître de conférences

à l'École normale supérieure.

M. Painlevé a raison. La chose vraiment intéressante à constater, c'est l'existence d'une pièce fausse, écrite de la main du général Gonse.

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre l'ancien chef de l'État-Major général s'explique à ce sujet.

J. P.

XXici Le Conseil de guerre va commencer le 9 août, à Rennes, c'est ce que l'on appelle le « Procès de Rennes ». Painlevé écrit à Mittag-Leffler juste avant d'être appelé à témoigner.

Cap Gris-Nez, 14 août [1899
lettre 58]

[...] J'ai songé bien souvent, depuis mon retour d'Italie, aux heures excellentes passées avec Madame Mittag-Leffler et vous, à Pérouse et dans l'antique ville de St-François. J'ai revu souvent la noble sépulture des Volumni, au milieu des occupations multiples et de l'agitation toujours plus exaspérée de l'Affaire Dreyfus. Pour le moment, je suis au pied du cap Gris-Nez, où je prends quelques jours de repos absolu avant d'aller à Rennes me confronter avec le général Gonse. Je ne crois pas que cette confrontation soit agréable pour le général. [...]

Le 9 septembre 1899, Dreyfus n'est pas acquitté par ordre, comme l'espérait Painlevé, mais à nouveau reconnu coupable de trahison. Un deuil familial et des problèmes de santé ralentissent la correspondance. Painlevé reprend la plume en décembre, il

constate notamment que ses prises de position politiques vont le rendre moins crédible aux yeux d'Hermite.

Paris, 11 décembre 99
[lettre 61]

Monsieur et cher ami, Voici bien des semaines en effet que j'aurais dû et que je veux vous écrire. Mais après le drame de Rennes, j'ai eu de très gros soucis de famille [...]

Mais Picard ne changera pas d'attitude et je crains qu'Hermite ne se tire d'affaire en persistant à ne se mêler de rien, ce qui est une manière sournoise de favoriser Zeuthen. J'irai le voir pourtant avant lundi ; mais mes opinions dans « l'Affaire » m'ont enlevé beaucoup de crédit pour lui. [...]

Mittag-Leffler a finalement été élu correspondant étranger le 29 janvier 1900 (une semaine après Zeuthen). C'est de sa propre élection comme membre que se préoccupe Painlevé dans la lettre suivante.

4. Un entretien avec Jacques Hadamard

Nous reproduisons ici un entretien accordé par Jacques Hadamard à la revue *la Pensée*, en 1956. C'est Pierre Bonnoure qui pose les questions. Toutes les notes de bas de page viennent de l'article original.

L'interview.

— *M. le Professeur, quel est votre degré de parenté avec Alfred Dreyfus ?*

— Je suis un arrière-petit-cousin de son beau-père, David Hadamard⁽¹¹⁾ ; les deux branches des Hadamard étaient en très bons termes, mais se fréquentaient fort peu. Inutile d'ajouter que l'Affaire a aussitôt créé des relations étroites, qui ne se sont plus distendues depuis.

Faut-il rappeler que la famille par alliance n'a jamais douté un instant de son innocence ? La réputation d'Alfred Dreyfus était hautement honorable et c'est pour cette raison, et non à cause des liens généalogiques, que j'ai accordé à cette branche de ma famille entière confiance. Il est nécessaire d'ajouter que pas un instant, la confiance en lui de sa belle-famille n'a été ébranlée.

À la nouvelle de l'arrestation, mon collègue à Bordeaux, où j'enseignais alors, le physicien Duhem, antisémite ardent, avec qui j'entretenais paradoxalement des relations excellentes, me disait : « Pourquoi ose-t-on prétendre que les Juifs ne s'entendent pas, quand on voit cette mer de colère ? » Je lui répondis : « Quelle mer de colère ? »

— *Quel était, au moment du verdict, l'état d'esprit de l'opinion, et spécialement de la presse ?*

⁽¹¹⁾ C'était un diamantaire connu de la place de Paris. De son mariage avec Lucie Hadamard, Alfred Dreyfus avait deux enfants, âgés en 1894, de trois ans et demi et dix-huit mois.

— Tous les journalistes s’abstenaient ; ils se gardaient d’élever la voix, par lâcheté, tant on redoutait l’accusation d’être payé par les Juifs. Je n’ai connu que deux exceptions courageuses : celle d’Yves Guyot⁽¹²⁾ qui, rendant compte du procès dans *le Siècle* et parvenu au moment où le colonel Maurel⁽¹³⁾ s’était écrié : « Il y a aussi d’autres intérêts en jeu que ceux de l’accusation et de la défense », ajouta en manière de commentaire « Et que ceux de la Patrie et de la Justice » ; l’autre exception passa presque inaperçue et, encore aujourd’hui, est injustement tombée dans l’oubli : c’est l’admirable article d’Émile Bergerat, publié dans le *Gil Blas* sous le titre « Le droit d’être innocent⁽¹⁴⁾. »

Pendant ce temps, une autre grande association, qui aurait eu moins que toute autre le droit d’oublier l’adage : « Res sacra reus », publiait en gros caractères, dans chaque numéro de son organe, et cela *avant même l’ouverture du procès*, les mensonges les plus grossiers, contre un homme lis dans l’impossibilité de se défendre. Ils étaient affichés à la devanture d’une librairie où je pouvais les lire à mon passage quotidien. Je cite de mémoire : « Le capitaine Dreyfus a fait les aveux les plus complets ; il a livré le plan de mobilisation de tel corps d’armée » ou encore : « Les Juifs, prêts à tout pour sauver le traître Dreyfus, jettent l’or à pleines mains », et j’en passe.

Mais je ne mentionnerai pas le nom de cette association ; j’aurai à son égard la même charité que François Mauriac, lorsqu’il eut récemment l’occasion de la fustiger.[voir ça]

— *Qu’apporte de nouveau, selon vous, le livre de Paléologue ?*

— D’abord des lumières sur le moment où les sphères gouvernementales ont avoir des doutes sur la culpabilité. À cet égard, l’ouvrage nous révèle une belle figure, celle d’Armand Nisard⁽¹⁵⁾, à qui elle semble bien avoir paru suspecte presque dès le début. En tout cas, Paléologue, qui était son subordonné, le tient en très haute estime ; il parle quelque part de « ses admirables facultés instinctives⁽¹⁶⁾. »

D’ailleurs Painlevé plus tard m’en avait parlé avec beaucoup de précision : « Nisard a clairement vu la vérité dès les premier jour. » Il lui prête cette phrase : « Je connais les façons de faire de ces Messieurs ; je gagerais qu’ils se préparent à condamner un innocent. » Quand Pellieux produisit le « faux Henry »⁽¹⁷⁾, Nisard ne se laissa pas ébranler, disant : « Ils ont une pièce où Dreyfus est nommé ; de mieux en mieux ! qu’ils continuent ! »

(12) Yves Guyot, né à Dinan en 1843, collabora tout jeune à des journaux d’extrême gauche, fonda *le Radical*, fut conseiller municipal de Paris, député, ministre des Travaux publics. Directeur du journal *e Siècle*, il sera l’un des dirigeants de la campagne pour la révision.

(13) Le colonel Maurel présidait le Conseil de guerre qui condamna Dreyfus en décembre 1894.

(14) Le commentaire de l’arrêt de la Cour de cassation annulant le jugement de Rennes et innocentant Dreyfus définitivement (juillet 1906) pourrait être une occasion d’exhumer l’article de Bergerat.

(15) Armand Nisard (1842–1924), exerça les fonctions de directeur des Affaires politiques au Quai d’Orsay de 1889 à 1898.

(16) Maurice Paléologue : *Journal de l’affaire Dreyfus*, p. 116.

(17) Le « faux Henry » était un billet, en réalité complètement forgé, de l’attaché militaire italien Panizzardi à l’attaché militaire allemand Schwarzkoppen. Fabriqué vers novembre 1896, imprudemment utilisé, mais de bonne foi, par Cavaignac à la tribune de la Chambre en juillet 1898, il fut reconnu faux le 13 août 99. Henry fut arrêté le 30.

— *Et que pensez-vous de l'auteur du livre, Maurice Paléologue ?*

— Son « journal » montre de quelle attitude peu favorable à Dreyfus il est parti, et qu'il ne cherche pas à dissimuler⁽¹⁸⁾. Dans la galerie des protagonistes dont il fait les portraits rapides⁽¹⁹⁾, au procès Zola, il est sévère pour Trarieux⁽²⁰⁾ et Zola lui-même, indulgent pour Boisdeffre⁽²¹⁾ et Mercier⁽²²⁾, presque enthousiaste pour Pellieux⁽²³⁾. Il réserve ses sarcasmes aux experts en écriture.

Je me demande si Paléologue n'a pas été à peu près le seul à considérer avec mépris la noble attitude de Dreyfus au cours de la cérémonie de dégradation, alors que tant d'autres ce jour-là ont été bouleversés, pour ne pas dire retournés⁽²⁴⁾.

Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est Paléologue qui a obtenu de Casimir Périer⁽²⁵⁾ qu'il ne dévoilât pas au procès Zola ce qu'il savait sur l'innocence de Dreyfus, alors qu'il faisait plus que soupçonner les odieuses manœuvres qui avaient abouti à la condamnation. Il est vrai que du même coup il engageait Casimir Périer à dire au contraire tout ce qu'il savait devant la Cour de Cassation. Malgré cela, ses dépositions, tant devant la Cour qu'au procès de Rennes, n'ont malheureusement pas apporté la lumière qu'attendaient tous ceux qui connaissaient l'opinion de l'ancien Président de la République.

La lecture du *Journal* de Paléologue confirme entièrement la fâcheuse que gardent du procès de Rennes tous ceux qui l'ont suivi : ces hommes qui *savaient*, aussi bien Casimir Périer que Paléologue ou le général Chamoin⁽²⁶⁾, n'avaient qu'un mot à dire pour faire éclater la vérité ; mais par un scrupule professionnel peut-être excessif, ils ont laissé se renouveler le crime judiciaire.

— *Quels souvenirs évoque pour vous le personnage d'Esterhazy ?*

— C'est en lisant dans la presse la dénonciation de Mathieu Dreyfus⁽²⁷⁾ que j'ai connu le nom d'Esterhazy. Je me rappelle une conversation avec un ami, avant le verdict : « Que feront les dreyfusards, une fois Esterhazy acquitté ? — Acquitté ? Ce n'est pas possible. — Il le sera certainement ; c'est mathématique, parce que voilà un procès où l'accusation n'est pas représentée. On a fait un huis-clos partiel, donc partial,

⁽¹⁸⁾ Voir la note des pages 105 et 106 : « D'instinct, je n'aime pas les Juifs ; mais je répugne profondément à l'antisémitisme, etc... »

⁽¹⁹⁾ *Journal*, pages 109 à 112.

⁽²⁰⁾ Jacques Trarieux (1840–1904), avocat, ministre de la Justice dans le cabinet Ribot (1895), fondateur de la Ligue des Droits de l'homme.

⁽²¹⁾ Charles de Boisdeffre (1830–1910), chef d'état-major général depuis 1893.

⁽²²⁾ Auguste Mercier (1833–1921), général de corps d'armée en 1893, ministre de la Guerre dans le second cabinet Dupuis (1894–1895).

⁽²³⁾ Le général de Pellieux commandait le département de la Seine.

⁽²⁴⁾ Elle eut lieu le 5 janvier 1795 [sic 1895]. Paléologue la raconte longuement dans son *Journal* (pages 37–40) et conclut : « Son attitude à la parade d'exécution achève de le condamner, selon moi. »

⁽²⁵⁾ Casimir Périer avait démissionné de la Présidence de la République le 15 janvier 1895 pour des motifs absolument étrangers à l'affaire Dreyfus.

⁽²⁶⁾ Désigné pour représenter le ministre de la Guerre aux débats de Rennes.

⁽²⁷⁾ Frère du condamné.

pour pouvoir déballer tous les ragots contre Picquart⁽²⁸⁾. » Je ne puis comprendre comment un homme comme Léon Blum, parmi bien d'autres, a pu être surpris du verdict.

Mais ceux qui l'avaient manigancé, n'avaient pas prévu le réveil de l'opinion, la protestation massive des intellectuels, moment que j'ai vécu — et moins encore la grande voix de Zola. Il me semble encore voir la feuille « J'accuse », distribuée, au coin de la rue, à tous les passants.

— *Avez-vous assisté au procès Zola ?*

— J'ai pu assister à une ou deux audiences : c'était l'affaire de cent sous donnés à des miséreux qui s'étaient mis à faire la queue de bon matin, place Dauphine. Ça n'a pas réussi pour la dernière où la queue se composait exclusivement de partisans de l'État-major.

Une audience m'a laissé une impression typique : Lauth⁽²⁹⁾ accusait Picquart d'avoir fait photographier le « petit bleu »⁽³⁰⁾ en cachant certains mots, sans doute afin d'altérer le sens. Je n'oublierai jamais le mouvement d'horreur qui a parcouru le prétoire à ce moment-là, alors que le fait rapporté par Lauth prouvait évidemment deux choses : 1^o que Picquart était sans doute un grand scélérat ; 2^o mais qu'au moment de cette scélératesse, il ne devait pas avoir plus de huit ans, attendu que seul un enfant de huit ans pouvait imaginer une supercherie⁽³¹⁾ qui se dénonce elle-même.

Par contre, je n'ai pas assisté à une séance analogue, où Lauth accusait Picquart de lui avoir proposé de faire mettre le cachet de la poste sur le « petit bleu ». C'est la lecture des journaux du lendemain qui m'a appris comment Lauth s'était effondré sous la « cross examination » d'Albert Clémenceau⁽³²⁾. À ce propos, j'ai toujours regretté qu'Albert Clémenceau n'ait pas été choisi comme avocat de Dreyfus au procès de Rennes.

On est stupéfait en tout cas de voir le général Gonse⁽³³⁾ reprendre la même accusation inepte contre Picquart devant la Cour de cassation, et le général Roget⁽³⁴⁾ faire de même à Rennes.

C'est pendant le procès Zola qu'a eu lieu, à l'appel de Trarieux, la séance constitutive de la Ligue des Droits de l'homme, à laquelle j'ai eu le grand honneur d'assister. Face à cette politique d'injustice et de mensonge, un sursaut de justice a saisi les

⁽²⁸⁾ Georges Picquart (1854–1914) fut nommé, en remplacement du colonel Sandherr, chef du Bureau des renseignements à la fin de 1895 et devint ainsi le supérieur direct d'Henry. Il se convainquit de l'innocence de Dreyfus, en démasquant, le premier, Esterhazy.

⁽²⁹⁾ Jules Lauth, né en 1858, avait été détaché en 1893 au Service des renseignements où il était chargé des traductions de l'allemand.

⁽³⁰⁾ Le « petit bleu » était un pneumatique adressé à Esterhazy et qui prouvait ses relations coupables avec l'ambassade d'Allemagne.

⁽³¹⁾ Si le fait avait été exact, des « blancs » seraient apparus dans le texte du document.

⁽³²⁾ Frère du célèbre homme d'état. Dreyfus eut deux avocats à Rennes : Demange et Labori.

⁽³³⁾ Sous-chef de l'état-major général, Gonse avait sous son autorité le Service des renseignements. Il sera relevé de ses fonctions en juillet 1898.

⁽³⁴⁾ Ancien chef de cabinet de Cavaignac au ministère de la Guerre et l'un des chefs du clan nationaliste.

consciences généreuses et a permis de fonder cette grande ligue dont Pressencé a pu dire : « Elle est la conscience vivante de ce pays. », ce qu'elle veut toujours être.

— *Ne vous êtes-vous pas trouvé personnellement en cause dans l’Affaire, étant allié au condamné ?*

— Effectivement. De la période qui suivit la condamnation de Zola et des manœuvres judiciaires contre Picquart, je n’ai connu que ce que tout le monde en a connu. Mais c’est à ce moment-là qu’ont circulé des rumeurs sur mon compte : on me faisait dire que la famille de Dreyfus avait des doutes sérieux sur son innocence : contre-vérité totale et grossière, comme je vous l’ai déjà dit. Ces propos mensongers étaient mis dans la bouche de mon camarade et ami Paul Painlevé, qui en fut averti par d’Ocagne, notre collègue à l’École polytechnique. De mon côté, je les ai connus au moment de la première enquête ordonnée par la Chambre criminelle de la Cour de cassation⁽³⁵⁾ ; par commission rogatoire, elle délégua un juge d’instruction pour nous interroger tous les trois. Je vous avoue, en passant, que cet interrogatoire m’a laissé une impression inquiétante et fâcheuse sur les méthodes de notre procédure criminelle : quand le juge d’instruction reçoit une déposition, il ne fait rien écrire sous la dictée du témoin, mais c’est lui-même qui prend la parole ensuite et dicte au greffier le texte de la déposition.

— *Cette méthode est en réalité très répandue, et pas seulement dans la procédure d’instruction criminelle ; le juge est censé résumer une déposition parfois verbeuse, et ne fait noter que l’essentiel.*

— J’étais à cette époque-là maître de conférences à la Sorbonne, j’avais posé les termes dont je me servais, et j’ai eu les plus grandes peines à défendre ma déposition, à faire écrire ce que j’avais dit (et encore, pas tout à fait exactement) — et pas autre chose. En ce qui concerne la majorité des témoins, je mets en fait que le système employé donne au juge la possibilité de leur faire dire seulement ce qu’il veut bien.

— *Cela n’est pas douteux, si le témoin se laisse intimider par l’appareil de la justice ; et c’est le cas de presque tous.*

— Bref, Painlevé est convoqué par le général Gonse, qui lui demande de confirmer les propos — mensongers en réalité — qu’on me prêtait. Painlevé, d’ailleurs entre parenthèses convaincu encore à cette époque de la culpabilité, affirme nettement que ce n’était pas mon cas, bien au contraire, et que je ne lui avais pas tenu les propos incriminés. Or, quelle ne fut pas sa stupeur, doublée d’indignation, en apprenant que dans une pièce du dossier secret — la pièce 96 — figurait non pas la rectification formelle qu’il avait apportée, mais le mensonge même qu’il avait rectifié.

Ce mensonge a été jusqu’à Rennes. Painlevé entre temps avait vu clair ; il avait compris l’injustice et l’illégalité scandaleuses de la condamnation de 1894, sans même avoir attendu qu’Henry ait été démasqué. J’étais présent à cette audience du procès de Rennes — la 20^e — c’était le 4 septembre 1899. Painlevé s’y montra sévère et même impitoyable pour Gonse.

⁽³⁵⁾ La révision de procès de Rennes, — enquête de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, — Tome III, p. 302.

L'audience avait commencé par une courte déposition du général Hartmann, ayant un caractère technique et à huis-clos — justifié celui-là, loyal et non partial comme celui du procès Esterhazy ; exclus pendant ce temps-là de la salle d'audience, nous attendions dans la cour du lycée⁽³⁶⁾ le moment où nous pourrions rentrer. Nous fumes fort intrigués en voyant amener un inconnu devant le général Roget, lequel entouré d'un certain nombre d'officiers, lui fit une conférence d'une bonne demi-heure. Là-dessus il congédie son homme, mais pour le rappeler immédiatement, afin de lui donner quelques instructions complémentaires.

Nous attendions encore, et voilà qu'un sergent audencier, courant en tout [tous ?] sens, appelle M. Czernuski⁽³⁷⁾. On eut toutes les peines du monde à le retrouver. Nous sûmes ensuite que le témoin en question avait déclaré devant le Conseil n'être pas capable de s'exprimer convenablement en français, et avoir écrit, soi-disant sous la dictée de sa femme, une déposition qu'il présentait. Il est à peine douteux que l'encre de cette déposition n'ait été à ce moment-là, toute fraîche, et n'ait émané, non pas de Madame Czernuski, mais d'un des collaborateurs directs de Roget.

Me remémorant ces journées de Rennes, je me reproche d'avoir laissé échapper — et les avocats n'ont pas été mieux inspirés que moi — la possibilité de porter un coup sérieux à l'accusation : le commandant Ducros étant venu déposer que Dreyfus, sous ses ordres aux ateliers de Puteaux, n'avait manifesté aucune curiosité indiscrete, Mercier vint dire⁽³⁸⁾ le lendemain que la chose ne l'étonnait nullement, vu que, le canon Ducros n'ayant été mis en avant que comme une feinte, destinée à masquer les préparatifs du canon Deport — le fameux « 75 » — selon lui, l'accusé certainement devait être au courant de cette circonstance.

Mais puisque Dreyfus, selon Mercier, était *si certainement* au courant de la feinte en question, — information infiniment plus importante que toutes celles mentionnées au bordereau, — comment n'en aurait-il rien fait connaître à l'Allemagne ?⁽³⁹⁾.

⁽³⁶⁾ Les audiences se tenaient dans la salle des fêtes du lycée, vue l'exiguïté des locaux judiciaires.

⁽³⁷⁾ Journal, pages 244 à 249. D'après les renseignements de police obtenus le lendemain de sa déposition, Paléologue le décrit : « fils d'un épileptique et d'une aliénée, atteint lui-même de troubles cérébraux, déserteur de l'armée autrichienne, criblé de dettes, il ne vit que d'expédients et de filouteries. » Il laisse à Paléologue « l'impression d'une crapule et d'un faux témoin ».

⁽³⁸⁾ Cette déclaration de Mercier, qui parut dans toute la presse du lendemain, ne figure pas — on se demande pourquoi — dans le compte rendu sténographique in-extenso du procès de Rennes. Mais il en reste une trace dans la plaidoirie de Demange : « M. le général Mercier avait eu qu'il s'agissait du canon qu'il avait repoussé » et il ajoute : « Dreyfus n'a pas voulu voir ce canon parce qu'il n'avait plus d'intérêt. »

⁽³⁹⁾ Autre contradiction que personne n'a vue dans le moment : le commandant Corps a comparu comme témoin à charge, sans s'apercevoir que sa déposition ruinait totalement celle de Bertillon, pièce maîtresse de l'accusation. En effet Bertillon — aucun doute à la lecture de sa déposition n'est possible à cet égard — retient pour unique charge contre l'accusé la preuve « péremptoire » que le bordereau a été calqué sur un « gabarit », c'est-à-dire un transparent tiré de la lettre du buvard : « La preuve est faite, péremptoire » que le bordereau a été fabriqué ainsi ; Bertillon affirme que dès lors la preuve de la culpabilité est acquise, et c'est pour cette seule raison que l'accusé fut déclaré coupable.

Or, pour le commandant Corps, le bordereau a été exécuté d'après un gabarit, mais non pas d'après celui qu'indique Bertillon : une sorte de dessin comportant des losanges plus ou moins compliqués.

— *Existe-t-il dans « l’Affaire » des points qui, selon vous, n’ont jamais été éclaircis ?*

— Au cours de toutes ces audiences, j’ai pu me rendre compte qu’il existe un certain nombre de mystères, dont je pense qu’à présent ils n’ont plus aucune chance d’être jamais éclaircis.

L’un d’eux se présente dès l’interrogatoire d’Henry : un paragraphe du procès verbal, visiblement, ne fait pas suite au précédent. On a dû opérer une coupure.

En second lieu, quand la veuve d’Henry est venue déposer à Rennes, la défense a manqué d’énergie à son endroit ; je regrette qu’Albert Clémenceau n’ait pas été au banc de la défense. Il serait certainement parvenu à obtenir de Madame Henry qu’elle s’expliquât clairement sur cette phrase de son mari : « Tu sais dans l’intérêt *de qui* j’ai agi. » Il fallait obtenir d’elle qu’elle dise quel nom se trouve derrière ce « de qui ».

— *Maurice Paléologue est convaincu⁽⁴⁰⁾ que c’est, non pas un singulier, comme on s’y est attaché, mais un pluriel.*

— Autre mystère : la découverte du « faux Henry » par le général Roget et le capitaine Cuignet⁽⁴¹⁾ devait logiquement faire d’eux des partisans de la révision. Bien loin de là, ils deviennent sur le champ les adversaires les plus acharnés de Dreyfus, parmi lesquels Roget va même jouer un rôle directeur. Paléologue note qu’à Rennes, « il a l’air de commander une manœuvre⁽⁴²⁾. » Il en a été ainsi pendant tout le procès. Paléologue encore nous apprend que des colloques journaliers se tiennent dans la maison où est installé le général Mercier, qu’il y règle dans le détail les interventions et qu’il fait régner dans le camp nationaliste et sous son autorité une discipline absolue⁽⁴³⁾. Le fait est qu’à l’audience, c’est Roget qui commande : à n’importe quel incident, il fait un signe, et du groupe des officiers, quelqu’un se lève et répond. C’est ainsi qu’à la 20^e audience — étant cité comme témoin, je n’avais pas pu assister aux précédentes — à la suite de mon audition sur l’incident Painlevé, à la question : « Qui a composé le dossier secret ? », Cuignet, au signal de Roget, se lève et répond : « C’est moi ! »

Ce qu’il y a de plus singulier, c’est de relever chez Roget, non pas toujours de la passion ou de la perfidie, mais souvent une extraordinaire *légèreté*. On ne peut qualifier autrement des inexactitudes si grossières qu’elles ne pouvaient tromper personne. C’est le cas à propos du témoignage de Painlevé, où Roget ose dire : « Il a été établi au moment du procès, ou peu après, que M. Hadamard, beau-père de Dreyfus, aurait eu à payer des dettes pour son gendre, et qu’il en avait été très peu satisfait. Il aurait même tenu à ce sujet à M. Painlevé un propos significatif. » Or, il n’a jamais

Autrement dit, la déposition de Bertillon ne constitue, à aucun égard, pour le commandant Corps, une accusation valable contre Dreyfus.

⁽⁴⁰⁾ *Journal*, p. 204 : « Obtenez, dit Paléologue, de Mme veuve Henry qu’elle vous dise à quelles personnes (j’insiste sur le pluriel) son mari faisait allusion, en lui écrivant dans sa dernière lettre : « Tu sais dans l’intérêt de qui j’ai agi. » Voir aussi, p. 215, le récit de la déposition de la veuve Henry à Rennes le 16 août 1899.

⁽⁴¹⁾ Louis Cuignet, capitaine en 1890, pris comme officier d’ordonnance en 1898 par le ministre de la Guerre, Cavaignac, découvrit le « faux Henry » le 13 août 1898.

⁽⁴²⁾ *Journal*, p. 216.

⁽⁴³⁾ *Journal*, p. 223.

été question d'une conversation de Painlevé avec le beau-père de Dreyfus ; ils ne se connaissaient pas, ils n'ont jamais été en relations.

Plus mystérieux encore est le cas des ministres successifs, Billot⁽⁴⁴⁾, Cavaignac⁽⁴⁵⁾, Zurlinder [sic Zurlinden]⁽⁴⁶⁾, Chanoine⁽⁴⁷⁾, qui, entrés au ministère de la Guerre, sous la présidence de Brisson, dans l'intention de faire aboutir la révision, en sont successivement sortis en claquant les portes. Ils avaient donc des raisons décisives, inspirées du plus haut patriotisme ? Eh bien non ! même pas. Contrairement à Paléologue, je pense qu'ils n'ont « déballé » à Rennes, pour légitimer leur « conviction », que des pauvretés lamentables. Comment peut-on tenir pour un réquisitoire décisif que Cavaignac fasse état d'abord... des « aveux » rapportés par Lebrun-Renaud⁽⁴⁸⁾, en citant le début de leur teneur : « Le ministre sait que je suis innocent » ? De même la pièce 96, c'est-à-dire les propos prêtés à Painlevé. De même Billot, dont le témoignage ne saurait être retenu, lui qui avait solennellement déclaré à la tribune de la Chambre en 1896 que le Conseil de Guerre de 1894 avait « régulièrement délibéré »⁽⁴⁹⁾, alors qu'il ne pouvait pas ne pas savoir que sa délibération avait été absolument irrégulière.

À tous ces points d'interrogation que je me posais jusqu'à présent, le *Journal* de Paléologue en ajoute un nouveau — plus fantastique encore : avant 1894, il y avait un autre traître qu'Esterhazy, un général dont il tait le nom, et qu'on ne connaîtra sans doute jamais⁽⁵⁰⁾

— *Oui, Paléologue nomme le troisième traître : il s'agirait du commandant Maurice Weil, dont il a précédemment fourni les états de service*⁽⁵¹⁾.

— Je ne l'ai pas connu personnellement, je l'ai vu une fois ou deux. C'est à son propos que le général Mercier, au cours de sa déposition, devant la Cour de cassation, s'est trouvé dire en substance : on a voulu présenter l'état-major comme une petite jésuitière ; ce n'est pas vrai ; nous avons parmi nous le commandant Lauth, qui est protestant, et nous avons eu le commandant Weil.

⁽⁴⁴⁾ J.-B. Billot (1828–1907), général de division, plusieurs fois ministre de la Guerre, notamment dans le cabinet Méline (avril 96–juin 98).

⁽⁴⁵⁾ Godefroy, fils d'Eugène Cavaignac, ancien élève de l'École polytechnique et des Ponts et chaussées, ministre de la Guerre du 28 juin au 3 septembre 1898.

⁽⁴⁶⁾ Le général Zurlinden (1837–1929), ministre de la Guerre du 6 au 18 septembre 1898, finira sa carrière comme gouverneur militaire de Paris.

⁽⁴⁷⁾ Le général Chanoine fut le dernier ministre de la Guerre du cabinet Brisson, du 18 septembre au 15 octobre 1898.

⁽⁴⁸⁾ Le capitaine de gendarmerie Lebrun-Renaud, qui conduisait Dreyfus à l'École militaire, en vue de la dégradation, déclara par écrit, mais seulement en octobre 1897, que le condamné, en cours de route, avait fait des aveux. Or aucun des rapports officiels rédigés sur le moment même (y compris celui de Lebrun-Renaud), ne fait mention de cet incident, pourtant de première importance.

⁽⁴⁹⁾ « Dreyfus a été légalement et justement condamné » (communiqué officiel du 9 novembre 1897).

⁽⁵⁰⁾ *Journal*, page 228 : « je crois que les coupables sont Esterhazy, Weil, Henry et un quatrième, auquel personne n'a encore songé. » Cf. page 242.

⁽⁵¹⁾ *Journal*, pages 69–72. Maurice Weil (1845–1924), lieutenant dans la Garde mobile en 1870, commença sa carrière sous la protection du général Berthaut ; démissionnaire en 1880, à la suite d'un scandale, il est réintégré en 1890 grâce à la protection du général Saunier, mais doit démissionner en 1893.

— *C'est déjà la pratique du juif-alibi, qui sera florissante, un demi-siècle plus tard. Paléologue signale aussi l'animadversion de Brunetière à l'égard des « Intellectuels », pourfendant ce néologisme pour désigner une tribu qu'il estime peu.*

— Les « Intellectuels », et notamment les universitaires, ont été très longs à se mettre en mouvement. À Bordeaux, où j'enseignais, plusieurs n'ont pas vu la paille dans le jugement. Ernest Denis dit, par allusion aux officiers du Conseil de Guerre : « Je suis convaincu de la conscience professionnelle » ; un autre : « Je ne vois pas que nous ayons à nous mêler de cette affaire⁽⁵²⁾. »

— *Que pensez-vous de la « justice » qu'ont rendue les deux Conseils de Guerre ?*

— Dans les deux cas, la justice a été rendue par ordre⁽⁵³⁾

— *Paléologue n'est pas tendre pour certains dreyfusards, pour Trarieux, par exemple, et même pour le célèbre Labori.*

— Labori a été inégal. À Rennes, il se laissa aller à des violences de langage qui donnèrent au colonel Jouaust[sic, Jouault ?]⁽⁵⁴⁾ l'occasion de lui étirer la parole⁽⁵⁵⁾. Quant à Trarieux, il a déçu. Je n'ai pas assisté à sa déposition ; elle était à cheval sur deux séances, et l'on m'a rapporté qu'il a ruiné à l'une ce qu'il avait dit à l'autre.

— *Pensez-vous, après avoir lu Paléologue, qu'Henry ait trouvé des complices parmi ses collègues du 2^e Bureau ?*

— Henry a été aidé dans la fabrication des faux par Lemerrier⁽⁵⁶⁾, dont la mort reste mystérieuse.

— *Et fort opportune.*

— Paléologue a lui-même éclairé le rôle de Lauth.

— *Comment expliquez-vous que le mouvement antisémite ait pu réunir des effectifs relativement considérables, si l'on en juge par l'ampleur de certaines manifestations ?*

— Joseph Reinach a établi sans contestation la concordance et la liaison entre les démarches conjuguées de Rochefort et de Drumont auprès de Mercier, et le déroulement de l'Affaire. L'influence de cette double pression sur Mercier paraît hautement probable à la lecture de *la Libre-Parole* et de *l'Intransigeant*, qui font volte-face en octobre 94. Du jour au lendemain, Mercier, jusque là traîné dans la boue, est protégé au triomphe. Entre temps, ils avaient dû obtenir la communication de la félonie en Chambre du Conseil.

⁽⁵²⁾ *Journal*, page 256 ; dépositions de Paul Meyer, Molinier et Giry devant le Conseil de Guerre de Rennes (30 août 1899).

⁽⁵³⁾ *Journal*, p. 207 ; au procès de Rennes, l'auteur note : « Ce qui me frappe le plus, c'est l'effet que s'imposent les juges pour se libérer mentalement de la discipline professionnelle, pour « démilitariser » leur conscience. Y parviendront-ils ? »

⁽⁵⁴⁾ Le colonel Jouault, directeur du génie du 10^e corps, présidait le Conseil de Guerre de Rennes.

⁽⁵⁵⁾ *Journal*, p. 252 où l'incident est relaté complètement.

⁽⁵⁶⁾ Moïse Leeman, dit « Lemerrier-Picard », individu dix fois condamné pour escroquerie, était le confident d'Henry et l'aidait dans toutes ses manœuvres ; il fut trouvé pendu le 3 mars 1898 ; il savait tellement de choses que les dreyfusards refusèrent de croire au suicide. (*Journal*, p. 187, note.)

Quant à Boisdefre, Paléologue le décrit⁽⁵⁷⁾ « nonchalant ; il n'aime pas les affaires ennuyeuses, il craint terriblement les invectives de la presse nationaliste ; la moindre attaque, la moindre critique de Rochefort ou de Drumont l'affole... Il n'a pas eu le courage de l'opération chirurgicale qui s'imposait ».

— *Le camp nationaliste a prétendu — il prétend encore — que l’Affaire portait tort à « l’honneur de l’Armée » et, partant, au moral du troupier.*

— Mon opinion est diamétralement opposée. L’Affaire a révélé que l’état-major était gangrené ; elle a eu une action drastique ; si la guerre de 1914 n’a pas tourné contre nous comme celle de 70, c’est dans une large mesure à l’Affaire Dreyfus que nous le devons.

Un point obscur de plus dans l’Affaire Dreyfus. Dans le numéro 71 (janvier-février 1957) de la même revue, Hadamard revient sur un point obscur.

En évoquant pour *la Pensée*, qui les a publiés dans son n° 68, mes souvenirs sur l’Affaire, qui est passée à l’arrière-plan aujourd’hui, mais qui a passionné l’opinion pendant de longues années et qui veint de lui être rappelée par le *Journal* de Maurice Paléologue, il m’avait paru intéressant de noter un certain nombre de circonstances mal élucidées actuellement encore. Je m’aperçois aujourd’hui, non sans étonnement, que j’avais oublié un point, resté négligé de même par tous ceux qui ont parlé du sujet.

Il s’agit du « Document libérateur ». Nul ne s’est demandé en quoi ce document libérateur consistait.

On s’explique assez bien ce silence, comme aussi cet oubli de ma part, lorsqu’on songe qu’il n’a plus jamais été question de ce « détail » dans tout le déroulement ultérieur de l’Affaire.

Mais qu’il n’en ait plus jamais été question, c’est précisément ce qui, à la réflexion, me le rend curieux et particulièrement significatif.

Le « Document libérateur » a été remis à Esterhazy, dans des conditions restées dans toutes les mémoires, avec les précautions les plus bizarres prises pour que cette entrevue et cette tractation restent secrètes.

Le secret a-t-il été bien gardé ? Oui et non.

Le fait même de l’entrevue, y compris l’existence d’un document, on en doit la connaissance à Esterhazy en personne, qui l’a claironné abondamment *urbi et orbi*, en l’ornementant de détails plus ou moins fantaisistes. Mais le contenu de ce document ? En quoi pouvait-il être « libérateur » ?

Il s’est certainement trouvé de bonnes âmes, — beaucoup peut-être —, pour se figurer qu’il y avait là quelque preuve péremptoire d’innocence, destinée à confondre en justice les vils calomniateurs.

D’abord, il aurait fallu qu’innocence il y eût.

En tout cas cette preuve n’a jamais été produite. Le « héros national » l’a toujours gardée par devers lui.

⁽⁵⁷⁾ *Journal*, p. 126.

Il est vrai qu'on invoquera immédiatement, à ce point de vue, le caractère terrible du document en question. Secret d'État, secret redoutable — les secrets d'État sont si commodes ! — dont la publication n'aurait pas manqué d'amener la guerre dans le 48 heures. Secret qu'il ne fallait à aucun prix verser aux polémiques ouvertes à cette occasion, ni produire en justice.

C'est sans doute pour cela qu'on l'a confié à la discrétion de M. Esterhazy. Belle caution, assurément !

Au surplus, rien de tout ça n'explique pourquoi l'État-major a remis ce fameux papier entre les mains d'Esterhazy, alors qu'il tenait tant à l'avoir en sa possession ; après quoi il s'est abstenu de la produire à l'occasion — comme ç'aurait dû être le cas au moment où on dictait au général de Pellieux les questions qu'il devait poser et à l'accusé les réponses qu'il devait y faire.

Tout cela est-il le moins du monde compatible avec un usage loyal de ce document libérateur ? Impossible d'admettre qu'il ait pu être autre chose qu'une menace : l'hypothèse d'un chantage s'impose ; chantage dont du Paty de Clam (pour ne pas parler d'Henry) serait complice.

Qui est le personnage, ou qui sont les personnages, importants assurément, qu'il s'agissait de « tenir » ? Et par quelles révélations les tenait-on ?

Domage qu'il faille renoncer probablement à jamais savoir le mot de cette énigme, alors que, d'autre part, n'est pas exclue l'hypothèse que l'asphyxie de Zola ait pu être provoquée.

Remerciements

Anne-Laure Anizan, Vincent Beffara

Références

- [1] A.-L. ANNIZAN — « Paul Painlevé (1863–1933), un savant en politique », Thèse, Institut d'études politiques de Paris, 2006.
- [2] M. AUDIN — *Souvenirs sur Sophie Kowalevski*, Orizzonti, Calvage & Mounet, 2008.
- [3] B. BAILLAUD & H. BOURGUET — *Correspondance d'Hermite et de Stieltjes, tome I*, Gauthier-Villars, Paris, 1905.
- [4] ———, *Correspondance d'Hermite et de Stieltjes, tome II*, Gauthier-Villars, Paris, 1905.
- [5] P. DUGAC — « Lettres de Charles Hermite à Gösta Mittag-Leffler (1874–1883) », *Cahiers du Séminaire d'Histoire des Mathématiques* **5** (1984), p. 49–285, Transcription et annotations par Pierre Dugac.
- [6] ———, « Lettres de Charles Hermite à Gösta Mittag-Leffler (1884–1891) », *Cahiers du Séminaire d'Histoire des Mathématiques* **6** (1985), p. 79–216, Transcription et annotations par Pierre Dugac.
- [7] ———, « Lettres de Charles Hermite à Gösta Mittag-Leffler (1892–1900) », *Cahiers du Séminaire d'Histoire des Mathématiques* **10** (1989), p. 1–82, Transcription et annotations par Pierre Dugac.
- [8] H. GISPERT — *La France mathématique*, Cahiers d'histoire & de philosophie des sciences, vol. 34, Société française d'histoire des sciences et des techniques, Paris, 1991.

- [9] C. HERMITE – « Lettres à Markoff », *Revue d'Histoire des sciences* **20** (1967), p. XX–XX.
- [10] E. LAMPE – « Briefe von Ch. Hermite an P. du Bois-Reymond 1875–1888 », *Archiv der Math. und Physik* **24** (1916), p. 193–220 und 289–310, Mitgeteilt von E. Lampe.
- [11] P.-O. LISSAGARAY – *Histoire de la Commune de 1871*, La Découverte, Paris, 2000, Réédition du texte de 1896.
- [12] P. PAINLEVÉ – *Œuvres de Paul Painlevé, Volume III*, CNRS, Paris, 1975.
- [13] L. ROLLET – « Autour de l’Affaire Dreyfus : Henri Poincaré et l’action politique », *Revue historique* **CCXCVIII** (1999), p. 49–101.
- [14] M. ZERNER – « Joseph Bertrand », [8], p. 298–322.